

**SYNDICAT MIXTE ADEVA PAYS VITRYAT**  
**Séance du 10 février 2023** **DE\_2023\_003**  
**ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSOCIATION DES**  
**MAIRES DE LA MARNE (AMM)**

**Membres en exercice : 22**

Date de la convocation: 30/01/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le dix février à 9 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX*

**Présents : 14**

*(à côté de la Mairie) sous la présidence de Monsieur Daniel FONTAINE*

**Votants: 20**

**Présents :** Murielle ARMANETTI, Eric CHAVEROU, Pascale CHEVALLOT, Christelle COLSON, Olivier DELCOMBEL, Daniel FONTAINE, Jean-Pierre FORMET, Caroline ISSENHUTH, Sylvain LANFROY, Alain PAUPHILET, Marylène SIMONNET, Patrice TRIMBALET, Sylvain VALOTA, Viviane WIRBEL

**Pour: 20**

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

Présents non votant : Jacky DESBROSSE, Pascal ERRE, François GSELL

**Représentés:** Jean-Pierre BOUQUET par Daniel FONTAINE, Claude GUICHON par Caroline ISSENHUTH, Mickael JACQUEMIN par Daniel FONTAINE, Jean-Louis ROYER par Pascale CHEVALLOT, Daniel STOLL par Sylvain LANFROY, Pascal TRAMONTANA par Sylvain LANFROY

**Excusés:** Brigitte HANSE, Dominique HAUTEM, Olivier MALOU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain PAUPHILET

---

**Objet: ADHÉSION ET DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MARNE (AMM) - DE\_2023\_003**

L'Association des Maires de la Marne (AMM) soutient et accompagne activement les décideurs locaux en leur offrant une gamme élargie de services et de prestations se déclinant en 5 missions :

- Délivrer des conseils juridiques personnalisés
- Diffuser une information ciblée
- Dispenser des formations concrètes
- Animer des échanges professionnels
- Exprimer des positions concertées auprès des pouvoirs publics

Leur expertise se veut complémentaire à l'ingénierie territoriale que ce soit pour l'accompagnement des porteurs de projet ou la réalisation des projets portés par le syndicat mixte.

En 2022, Monsieur Daniel FONTAINE avait été désigné pour représenter le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat au sein de cette association.



Le comité syndical

Considérant l'intérêt de la coopération entre l'Association des Maires de la Marne et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,

propose :

- l'Adhésion du Syndicat Mixte à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2023 et d'acquitter la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,
- Désigne Monsieur/Madame ..... en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- et autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide à l'unanimité :

- l'adhésion du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat à l'Association des Maires de la Marne pour l'année 2022 et l'acquiescement de la cotisation fixée par l'Assemblée Générale de l'AMM de la Marne dont le montant s'élève à 355,00 €,
- la désignation Monsieur Daniel FONTAINE en tant que représentant du Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat,
- et autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré à la (au) SALLE DES FÊTES DE PARGNY-SUR SAULX  
(à côté de la Mairie)

Le 10 février 2023

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

